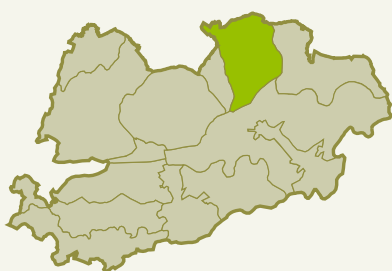




Vallée de la Gueule herbagée

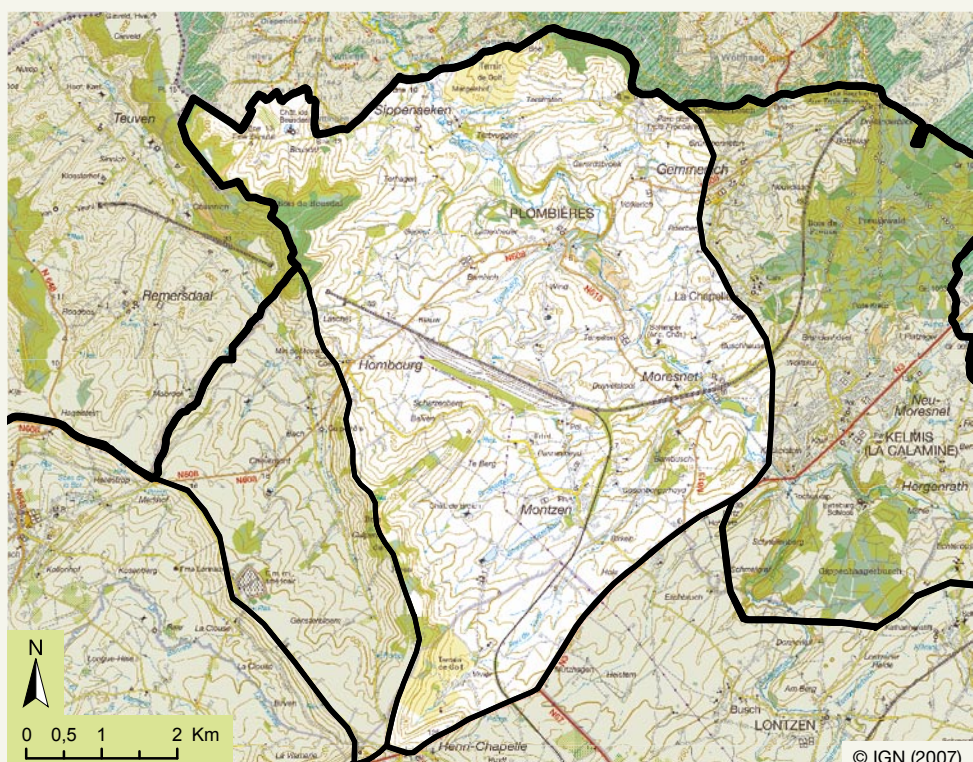


Superficie totale de l'aire (ha)¹	4031
Superficie agricole (ha)	2993
Terres arables (%)	12
Prairies (%)	86
Vergers productifs (%)	2
Superficie boisée (ha)	369
Nombre d'habitants (2003)²	6486

Source : carte IGN (1/50.000) scannée

¹ Estimation sur base de données produites et/ou gérées par la Direction Générale de l'Agriculture (Ministère de la Région wallonne).

² Estimation sur base des données INS (2003).



Cette aire paysagère correspond à une zone herbagée dont le caractère rural s'est bien maintenu.

Les affluents de la Gueule y modèlent un relief vallonné qu'anime une végétation arborée importante. Parmi ces arbres, il y a peu de fruitiers et les vergers sont rares.

L'habitat comporte quelques villages mais surtout de petits hameaux. Il y a de nombreux bâtiments isolés, dont divers châteaux. Vers l'est, la densité d'habitat est plus forte en raison de la dynamique périurbaine induite par la proximité de Kelmis (La Calamine) et d'Aix-la-Chapelle.

Liées à l'histoire industrielle et administrative de la région, d'importantes infrastructures ferroviaires marquent le paysage de la vallée de la Gueule herbagée, comme le viaduc de Moresnet.



HERBAGER, comme presque tout l'Entre-Vesdre-et-Meuse, le paysage de l'aire présente une physionomie rurale. Celle-ci est progressivement modifiée, depuis l'est, par la **PRESSION URBAINE** exercée notamment par Aix-la-Chapelle et Kelmis (La Calamine).

L'espace agricole se distingue par la présence importante d'arbres. Contrairement aux aires paysagères situées plus à l'ouest, le bocage y prend une forme plus lâche et altérée. L'aire est aussi relativement dépourvue de vergers, qui ne trouvent plus là les conditions adéquates à cause de l'altitude.

LA GUEULE, qui s'écoule vers le nord-ouest, reçoit de nombreux affluents qui animent le relief en une sorte de tôle ondulée. Si quelques coteaux sont pentus, la plupart des versants restent cependant doux. Les sols pauvres des crêtes accueillent des boisements.

L'aire paysagère présente des zones bocagères où l'**HABITAT DISPERSÉ** forme un semis très lâche. Elle inclut aussi de nombreux hameaux, dont un nombre important possède des **QUALITÉS PATRIMONIALES** par la présence de maisons en colombages et de fermes anciennes, dont certaines classées. Divers châteaux sont également présents dans l'aire. Cette trame est renforcée par différents noyaux plus développés : Plombières, Montzen, Moresnet notamment. L'importance de ces villages est liée à l'**ACTIVITÉ INDUSTRIELLE** passée.

Les réserves foncières permettront encore une forte évolution de l'urbanisation dans cette aire paysagère. Le plan de secteur y dessine des zones urbanisables qui s'étirent de long des voiries au départ des noyaux d'habitat. Il en résulte une liaison quasi continue entre Plombières, Moresnet et Montzen. Le plan de secteur réserve aussi des espaces urbanisables sous une forme plus compacte, qui viennent étoffer des cordons ou comblent les espaces intercalaires. On trouve ce type de zones notamment à Plombières et Montzen.

Les routes forment un réseau peu dense, mais le RAIL est une composante paysagère importante de l'aire. Celle-ci comprend la gare de Montzen, destinée à la formation des convois de marchandises, et plusieurs voies ferrées, notamment la ligne 24, établie très tôt pour relier Anvers à Cologne. Cette ligne stratégique traverse la vallée de la Gueule grâce à un ouvrage d'art remarquable : le viaduc de Moresnet. Le développement poussé de l'infrastructure ferroviaire est directement lié à la situation frontalière, ainsi qu'à l'histoire industrielle de la région, qui fut florissante grâce à la présence de minerais.

Les **EXPLOITATIONS DE ZINC ET DE PLOMB** valorisaient autrefois les gisements importants situés dans la région de Plombières, où se trouvait la concession minière de la Vieille Montagne. Elles ont engendré des paysages végétaux rares : des haldes calaminaires. Certaines sont formées par des déblais résultant de l'exploitation ancienne des mines et excavations de surface ; d'autres sont constituées de cendrées et scories résultant de l'activité des fonderies.

En raison du caractère plaisant de ses paysages mais aussi sans doute à sa position proche des frontières nationales, l'**ACTIVITÉ TOURISTIQUE ET DE LOISIRS** est importante au sein de l'aire. En témoigne la présence de plusieurs campings et d'installations comme le terrain de golf Mergelshof au nord de Plombières.



Grâce au relief relativement ouvert de cette portion de vallée, les vues peuvent porter loin. Elles sont souvent bornées par un relief boisé. Ici, la vue depuis la crête limitant l'aire à l'ouest s'étend jusqu'à l'aire paysagère de l'Arc forestier de La Calamine et à la frontière.



Bosquets, bandes boisées, arbres isolés et arbres têtards sont présents en grand nombre et diversifient les paysages. Les haies sont assez rares, remplacées comme ailleurs par des piquets de bois et du fil de fer.

Les parcelles sont de grande taille. Les herbages sont ponctués de quelques labours sur les sols peu pentus et bien drainés, en dehors du fond de la vallée principale.

Ces labours ne se situent plus aux mêmes emplacements que les champs visibles sur les cartes anciennes. Le facteur pédologique ne semble plus jouer un rôle aussi déterminant.





Un habitat caractéristique rappelle l'origine industrielle du développement des agglomérations de l'aire paysagère, et notamment de Plombières.



Peu de villages de cette aire présentent des silhouettes compactes typiques d'habitat groupé. Ici, Montzen, qui s'étire sur une crête, offre depuis le plateau l'image d'une agglomération « sans fin » car le cœur du village est noyé dans les développements récents.



Des zones urbanisables réalisant des jonctions entre les noyaux bâtis peuvent encore abriter d'importants développements résidentiels linéaires, mais il existe par aussi de grosses réserves foncières en comblement intercalaire.



En bordure de l'aire paysagère, l'urbanisation plus développée et ceinturée de boisements de l'Arc forestier de La Calamine est très perceptible. A l'inverse, du fait de sa topographie en dépression, l'aire de la Vallée de la Gueule herbagère est elle-même visuellement très exposée depuis sa périphérie.



Des bâtiments isolés ou en petits groupements se trouvent dans toute l'aire, formant un semis lâche. Autour d'eux subsiste parfois une structure bocagère bien préservée. Des bâtiments agricoles plus récents peuvent présenter un gabarit très différent.



Patrimoine historique, de nombreux châteaux sont présents dans la vallée ; ils sont parfois accompagnés d'étangs. Plusieurs de ces châteaux sont protégés par classement en tant que monuments, et leurs alentours en tant que sites.



Les bâtiments en colombages, témoins d'un mode de construction plus ancien que la pierre et la brique, sont particulièrement nombreux dans l'aire. Leur présence s'explique par la grande disponibilité en bois dans la région.

Vallée de la Gueule



Comme l'habitat, les voiries forment un réseau à maille lâche. On trouve encore quelques chemins creux. Enfin, certains chemins sont encore aujourd'hui bordés des deux côtés par des haies sur talus, comme ici près de Hombourg.



L'imposant viaduc de Moresnet, récemment restauré, ne constitue pas seulement un ouvrage d'art remarquable. Il suscite aussi une meilleure perception de l'amplitude de la vallée de la Gueule. Il s'étire sur plus d'un kilomètre et domine le fond de la vallée de cinquante-huit mètres.

La gare de marchandises de Montzen occupe plusieurs dizaines d'hectares, tout en restant relativement discrète dans le paysage car elle ne compte guère de bâtiments hauts.



Bordant la gare sur son flanc nord, des zones urbanisables offrent encore des espaces disponibles. Des bâtiments industriels pourraient notamment s'implanter vers l'est et accroître significativement l'impact paysager de l'ensemble en étendant les infrastructures sur le léger relief.

Le site de Plombières (aussi appelé Bleiberg) comprend la plus vaste halde calaminaire de Wallonie. Il offre des paysages typiques de pelouses, qui se maintiennent tant que la teneur du substrat en éléments métallifères reste élevée.



Des milieux humides font également partie du site, dont certaines parties ont été aménagées pour la promenade.



La Vallée de la Gueule herbagère abrite quelques infrastructures touristiques. Les terrains de camping sont surtout perceptibles en hiver, lorsque les écrans végétaux dont ils s'entourent sont dépourvus de feuilles.



La vocation touristique de l'aire paysagère se révèle aussi par la présence de plusieurs terrains de golf. Leur caractère artificiel est minimisé par les herbages alentours.

Enjeux

- La Vallée de la Gueule herbagère présente un paysage attrayant par son relief et son caractère rural bien préservé. Des zones bocagères comprenant une importante végétation arborée bénéficient d'une mise en scène naturelle depuis les reliefs. Cependant le réseau des haies et l'importante végétation arborée sont sensibles aux évolutions du secteur agricole.
- Le semis de bâtiments isolés présente un caractère patrimonial par sa structure (implantations isolées et petits hameaux), mais aussi par sa composition puisqu'il inclut divers châteaux et des maisons en colombage.
- Sous la pression de l'urbanisation, on voit se développer des extensions de villages qui tendent à se déliter le long des voiries.
- Le développement de l'activité touristique témoigne de l'attrait du paysage de l'aire. Il se traduit par la présence de terrains de golf et de plusieurs campings, ces derniers pouvant se marquer ponctuellement dans le paysage. La Gueule, rivière encore très sauvage, constitue un atout en même temps qu'un point sensible pour le développement du tourisme.

Objectifs paysagers

1. Orienter l'urbanisation de manière à renforcer les silhouettes villageoises et à leur conférer des contours visuels bien délimités.	GESTION
2. Protéger les quelques zones bocagères bien préservées, et, dans celles-ci, protéger les bâtiments.	PROTECTION
3. Valoriser les ressources paysagères dans le cadre du développement de l'activité touristique (voir enjeux globaux).	GESTION + AMENAGEMENT

Pistes d'action

- Recomposer les silhouettes villageoises en privilégiant la densification dans les espaces déjà urbanisés plutôt que poursuivre le développement de l'habitat le long des voiries urbanisables.
- Etablir des contrats/partenariats avec les agriculteurs en vue du maintien, de la restauration et de l'entretien du réseau des haies au moins dans les périmètres de bocage bien préservés.
- Soutenir les initiatives d'intégration paysagère des infrastructures touristiques, notamment des campings existants, et établir une stratégie paysagère pour le déploiement respectueux de l'activité touristique dans l'aire : points d'information, itinéraires de balade, réseau de cheminements piétons et cyclistes, gîtes ruraux...